

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 23 JUIN 2022 à 18h00

Date de convocation : 15 JUIN 2022

Délibération
N°C2022_145

Membres en exercice :	77
Votants :	70
Suffrages exprimés :	70
Pour :	70
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : RIO Jean-Louis

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BESSE Jean-Baptiste ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COURTIEL Aurélie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FAURE Lydie ; GERMA Alain ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PENET Yves ; PY Michel ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis

EXCUSES : ALDEBERT Didier ; BASTIE Yves ; BOUTIE Catherine ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : RIO Jean-Louis (délibérations N°C2022_150 et N°C2022_151) ; ABED Yamina (délibérations N°C2022_150 et N°C2022_151)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; LAPALU Christian ; MARTIN Henri ; PARRA Eric ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2022_149 et après la délibération C2022_152) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2022_127)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

OBJET : CYCLE DE L'EAU – REVISION DU COUT DES PRESTATIONS RELATIVES AU SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Par délibération N°C2019_215 du Conseil Communautaire du 12 septembre 2019, le Grand Narbonne, communauté d'agglomération a instauré les nouveaux tarifs du SPANC relatifs aux prestations non couvertes par la redevance annuelle de 25€HT.

N°C2022_145 (2)

Suite à la révision de prix appliquée par le titulaire du Marché GN9A01, conformément à l'article 4.2 du CCAP, et l'actualisation des coûts internes du service, il est proposé d'acter les nouveaux tarifs suivants :

- Contrôle de conception pour la mise en place ou la réhabilitation d'un assainissement autonome : le tarif actuel est de 115.00€HT soit 138€TTC
➤Le tarif proposé est de 150.00 € HT soit 180.00€ TTC.
- Contrôle de bonne exécution des travaux suite à la mise en place ou à la réhabilitation d'une installation : le tarif actuel est de 115.00€HT soit 138€TTC
➤Le tarif proposé est de 150.00 € HT soit 180.00€ TTC.
- Contrôle de bon entretien. Il est réalisé 1 an après la mise en service d'une nouvelle installation d'assainissement autonome. Il permet la vérification de l'installation et le bon fonctionnement. Ce contrôle n'est pas réglementairement obligatoire contrairement aux autres : le tarif actuel est de 79.00 € HT soit 94.80 € TTC.
➤Le tarif proposé est de 85.00 € HT soit 102.00 € TTC.
- Contrôle d'installation en cas de vente d'un bien : le tarif actuel est de 79.00 € HT soit 94.80 € TTC. Le nouveau tarif inclura un passage caméra systématique.
➤Le tarif proposé est de 200.00 € HT soit 240.00 € TTC.
- Contrôles occasionnels en cas de nuisances constatées dans le voisinage : le tarif actuel est de 115.00 € HT soit 138.00 € TTC.
➤Le tarif proposé est de 150.00 € HT soit 180.00 € TTC.
- En cas de besoin, une inspection caméra pourra être réalisée
➤Le tarif proposé est de 75.00 € HT soit 90 €TTC.
- En cas de litige, des analyses de la qualité de l'eau rejetée en surface peuvent être réalisées : le tarif actuel est de 250.00 € HT soit 300.00 €TTC
➤Le tarif proposé est de 270.00 € HT soit 324.00 €TTC.

A l'unanimité, le Conseil décide :

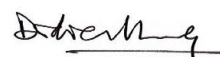
- D'approuver les nouveaux tarifs du SPANC, tels qu'énoncés ci-dessus,
- De préciser que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2022,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : 6/7/2022
et de sa publication
le : [PUB]

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

